



LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES

Concertation territoriale

Atelier thématique Aménagement du territoire

Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA REUNION	DATE DE LA REUNION
Brive et les territoires desservis par son étoile ferroviaire : Objectifs et méthodologie de la réunion Rappel sur les effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaire Les évolutions depuis le débat public Les projets locaux faisant écho au projet	Le 18 février 2009

REDACTEUR	PROCHAINES REUNIONS
N. CAMOUS	- Le mardi 10 mars 2009 à Limoges

SOCIETES	REPRESENTANTS	TEL / FAX / MAIL	PRES.	ABS.	DIFF.	CONVOCA
Equipe projet						
RFF	ROUSSEAU Richard					
RFF	POUZOLS Jean-Marc					
RFF	HUGOT Christophe					
ALGOE	DESCHAMPS Marion					
MENSCOM	CAMOUS Nicolas					
SETEC Organisation	DUBOS François					
SETEC Organisation	MANGIN Vincent					
Participants à l'atelier						
Agglomération de Limoges Métropole	BOULEGE Claude					
ALTRO	SALVAT Bertrand					
Communauté d'Agglomération de Brive	THIBAULT Sandrine					

Communauté d'Agglomération de Brive	FARGES Jean-Claude					
CCI Dordogne	MARTINET Jean-François					
CCI Limoges	CLAUDON OLIVIER					
CCI de Limoges et de la Haute-Vienne	LAVERGNE Jean-Yves					
CCI du Pays de Brive	LAFON Xavier					
CCI du Pays de Brive	MAMBRINI Anne					
Conseil Général de la Corrèze	GEFFRAY Bernard					
Conseil Général de la Corrèze	BUISSON Luc					
Conseil Général de la Dordogne	REYTIER Joëlle					
Conseil Régional du Limousin	GANGLER Jacques					
Conseil Régional du Limousin	LATHIERE Emmanuel					
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Corrèze	VALETTE Luc					
Direction Régionale de l'Équipement du Limousin	BIROT Dominique					
Direction Régionale de l'Équipement de Poitou-Charentes	LAURENCON Patrick					
SNCF	FRUCHON GUYLAINE					
Ville de Limoges	ARTIAGA Evelyne					
Ville de Limoges	MARTIN Eric					
Ville de Limoges	BOULESTIN Monique					
Ville de Limoges	FOURGNAUD Frédéric					

Ville de Périgueux		MOYRAND Michel					
TYPE	EMETTEUR	N° ORDRE DOC.	VERSION	INDICE	Du		
CR	MEN	2560	3		17/03/2009		

Début de la réunion à 9h45.

Jean-Marc POUZOLS remercie les participants de leur présence à cette nouvelle réunion de l'atelier thématique Aménagement. Après avoir procédé à un tour de table, il présente l'ordre du jour de la réunion en exposant, en premier lieu, l'état d'avancement de l'élaboration de la charte de concertation. Il précise que la suite de l'atelier sera ensuite animée par Vincent MANGIN et François DUBOS, de SETEC Organisation.

Présentation de RFF

cf. diaporama annexé au présent compte rendu.

- Charte de la concertation : la CNDP a validé la charte (transmise aux participants avant la réunion) après y avoir intégré deux modifications concernant d'une part la nomination du garant, d'autre part les rôles respectifs du garant et de la CNDP. Celle-ci a demandé à RFF de désigner le garant, la loi ne lui permettant pas de proposer ce type de profil dans des missions post-débat public.
- Dossier de l'étape 1 : un plan détaillé du dossier sera transmis avant la réunion plénière du 10 mars, au cours de laquelle la rédaction du dit dossier sera présentée ;
- Traitement des questions posées : un tableau de questions-réponses sera transmis avec le compte-rendu de la réunion.

Présentation du déroulement de la réunion par Vincent MANGIN et François DUBOS (SETEC Organisation)

cf. diaporama annexé au présent compte-rendu. Les éléments ci-dessous s'attachent à retranscrire les commentaires complémentaires au diaporama

- Jean-Marc POUZOLS rappelle que cette quatrième réunion, organisée à Brive, fait suite aux trois réunions précédentes qui ont permis de traiter des grands sujets issus du débat public et de réaffirmer les enjeux majeurs. L'objectif est désormais d'ajuster le mode de fonctionnement en allant au plus près des différents territoires et en procédant à une analyse plus fine, même s'il est toujours possible de compléter les grands sujets ;
- Les objectifs de l'atelier et de la réunion sont ensuite rappelés : bâtir progressivement l'argumentaire du projet sur la problématique de l'aménagement dans la perspective de l'enquête publique, en s'attachant à mesurer les dynamiques et les projets qui peuvent faire écho depuis la fin du débat public. Il s'agit donc bien d'apporter des compléments à l'analyse menée pour le débat public et non pas de la remettre en cause ;
- Il est ensuite procédé à un bref rappel des effets territoriaux de la grande vitesse ferroviaire, en mettant l'accent sur la nécessaire préparation des territoires. Les enseignements généraux à retenir sont également mentionnés : effet haut de gamme, nouvelle organisation du territoire, amélioration de la compétitivité, effet d'image, etc. qui montrent bien que la grande vitesse ferroviaire va au-delà du seul champ des transports ;
- Le rappel du débat public permet de mettre l'accent sur le fait que les cahiers d'acteurs ont essentiellement porté sur l'opportunité du projet et peu sur les enjeux territoriaux. Il convient donc désormais de mesurer l'évolution de cette mobilisation.

Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne, se dit ravie de retrouver son collègue de Périgueux mais s'interroge sur l'absence de ses collègues députés du Lot et de la Corrèze. → *JMP précise que les Conseils Généraux ont bien été invités.*

Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne, considère que la LGV va naturellement ré-équilibrer le territoire. Il existe un réseau de villes constitué des agglomérations de Limoges, Brive, Guéret, mais pas Périgueux, et pour lequel le développement est global : développement touristique, culturel, universitaire... Tout va ensemble. Aussi, si le ferroviaire n'est pas la condition sine qua non de la réussite de cet aménagement, il en est une composante essentielle.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, indique que c'est la deuxième réunion à laquelle il assiste et il regrette que Périgueux et la Dordogne n'aient pas été parties prenantes dès le début. Au delà, ce que Périgueux peut attendre du projet est différent de ce que peut en attendre Brive en termes d'amélioration du service ferroviaire. Mais en tout état de cause, il faut faire prendre conscience à chacun qu'il ne faut pas rater cette opportunité qu'est le projet. Quelques acteurs de Dordogne, dont les chambres consulaires, portent cette idée, qu'il faut saisir dans sa globalité. Pourtant, il semble que RFF ne soit pas sur la même ligne que les élus locaux. Il faut donc prendre ce dossier de manière globale, là où certains voudraient le traiter en deux phases (en premier améliorer la liaison Périgueux-Limoges par une diminution du temps de trajet, et en second l'électrification). Le combat de la municipalité, c'est l'électrification tout de suite. La Dordogne est un département très enclavé, plus que la Corrèze, mais est néanmoins le premier département touristique du pays après ceux de l'Île-de-France. Il y a là des enjeux essentiels, dont la région Aquitaine prend d'ailleurs conscience. Concernant les trafics, Périgueux-Limoges représente 25 % du trafic de la gare de Limoges, ce qui est très important. C'est pourquoi considérer qu'il faut passer par Bordeaux pour aller de Périgueux à Paris est une ânerie : on ne descend pas pour remonter ! La voie de la décentralisation passe par Limoges. C'est pourquoi il remercie RFF de cette invitation et réaffirme la grande mobilisation des acteurs locaux. Il ajoute que des opérations fortes de soutien sont possibles sans difficulté de la part de ceux qui croient.

François DUBOS souhaite disposer de plus d'éléments sur la mobilisation évoquée du président de la Région Aquitaine : perspectives, réflexions sur plan global d'aménagement, etc.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, indique que la Région Aquitaine participe au financement de certaines études. Mais surtout, le président de la Région Aquitaine comprend que Périgueux doit se tourner vers Limoges dès lors que l'infrastructure est là. La modernisation de la ligne Périgueux-Limoges est donc une priorité de la Région Aquitaine.

François DUBOS indique que la Région Limousin a engagé également une réflexion, déjà présentée dans ses grandes lignes lors de la dernière réunion. Il souhaite savoir si cette réflexion comporte des éléments plus spécifiques sur l'étoile de Brive, qui rayonne sur plusieurs régions.

La Région Limousin indique avoir bien compris cette demande de la ville de Périgueux visant à renforcer les effets de la LGV. Des contacts sont établis avec la Région Aquitaine, qui souscrit au principe d'une étude avec un projet d'électrification, pas simplement sur la ligne Périgueux-Limoges mais sur l'axe Bordeaux-Périgueux-Limoges-Guéret. Concernant plus spécifiquement l'étoile ferroviaire de Brive, un certain nombre de réflexions et même de projets sont produits par les acteurs locaux et notamment Brive Tulle et Ussel pour renforcer les services intermodaux. Dès que la grande vitesse irriguera les territoires, ceux-ci seront demandeurs, avec les régions concernées, d'une meilleure diffusion de cet effet. Car l'étoile ferroviaire de Brive est à sept branches, dont certaines sont organisées par des régions voisines (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne qui ont également leur mot à dire. Il convient donc de travailler avec elles pour prendre en compte l'effet grande vitesse.

La Communauté d'Agglomération de Brive rappelle son militantisme pour la LGV Limoges-Paris et Brive-Paris ainsi que la situation particulière du bassin de Brive. Celui-ci est excentré par rapport à la région Limousin, à la confluence de différents territoires avec lesquels il partage certains intérêts : Dordogne, Lot, Cantal (Aurillac). La Communauté d'Agglomération de Brive est donc consciente des enjeux de l'arrivée de la LGV sur Brive et a engagé l'élaboration d'un PDU ambitieux, qui prend en compte la partie ferroviaire du bassin. Par exemple, le cadencement de la liaison Brive-Tulle est accompagné de la création d'une halte à Malemort. De plus, une réflexion est engagée sur la gare multimodale, à laquelle aboutissent des transports des conseils généraux voisins. La Communauté d'Agglomération de Brive est également impliquée dans le SCOT Sud Corrèze, avec lequel il faut promouvoir des liaisons ferroviaires secondaires avec des bourgs comme Objat, Alassac, etc.) et pour lequel un travail de valorisation des lignes secondaires, sous-utilisées, est mené. Enfin, la Communauté d'Agglomération de Brive considère qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur le transport de voyageurs : le fret est également à prendre en compte pour Brive et son étoile ferroviaire, en complément du croisement autoroutier de l'aéroport Brive-Souillac et des cars. Il est enfin rappelé que la nécessaire coordination des différentes autorités organisatrices de transports ne facilite pas les choses.

François DUBOS rebondit sur ces propos en se demandant quel est l'état des réflexions des AOT locales et si l'arrivée de la LGV est déjà intégrée.

La Communauté d'Agglomération de Brive répond qu'elle l'est nécessairement, le PDU étant un élément établi à horizon de 15 à 20 ans. Pour autant, pour l'instant, Brive n'a pas la LGV et il n'y a pas de certitude qu'elle l'ait aussi vite. Mais si l'on considère que l'attractivité du bassin de Brive nécessite des moyens, alors ces moyens seront mis, et les départements limitrophes devront y participer pour ce qui les concerne.

Le Conseil général de la Corrèze envisage de son côté de lancer un schéma directeur de déplacements dont l'objectif est de préparer le terrain, de réorganiser l'offre ainsi que les modes de gouvernance et de mieux intégrer la prise en compte des besoins de chacun des territoires. Il sera donc prêt le moment venu.

L'association ALTRO souhaite rappeler un slogan qu'elle voudrait voir popularisé : c'est que les liaisons LGV, si elles sont extraordinaires aujourd'hui, seront ordinaires demain. Les villes sans grande vitesse seront marginalisées et il faut donc anticiper. De plus, la LGV va renverser certaines convictions en faisant en sorte que l'on prenne le TER pour ensuite prendre le TGV, vu l'importante économie de temps réalisée sur la partie principale du trajet effectué en Grande Vitesse et donc sur l'ensemble du parcours. Le réseau TER sera donc complémentaire et vivifié par la grande vitesse (début et fin de parcours) grâce à des correspondances pertinentes. Le cas du Nord-Pas de Calais est à cet égard exemplaire : des lignes réouvertes, ou doublées, grâce à l'arrivée de la grande vitesse. La LGV est donc une opportunité pour le réseau TER. Elle peut également relier des pôles de compétitivité, qui sont à faire figurer sur les cartographies du projet. Enfin, elle renforcera les liens et la solidarité au sein des réseaux de villes. Par ailleurs, pour la population, la grande vitesse est à la fois une notion concrète et abstraite. Il conviendrait donc de donner des indications d'horaires possibles dès maintenant afin que le TGV prenne un aspect concret du concept de TGV.

Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne, remercie l'association de ces propos et confirme que la question des pôles de compétitivité est un élément majeur. Brive a la chance de faire partie d'un pôle (Elopsys), Limoges de plusieurs, il y a donc là une carte à jouer. Les pôles doivent donc figurer sur les documents de communication du projet. Par ailleurs, elle indique que l'on a souvent opposé TER et LGV, alors

qu'ils sont complémentaires. On ne peut pas développer la LGV si l'on ne développe pas les réseaux intermédiaires, c'est évident. Il faut donc l'énoncer clairement.

La Communauté d'Agglomération de Brive souscrit pleinement à ces propos. Il s'agit pour les territoires d'acheminer vers la destination finale, d'où un PDU et une réflexion sur les transports urbains et périurbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Par ailleurs, une emprise foncière conséquente sera disponible à terme sur l'actuel site de la caserne Brune, à proximité de la gare SNCF.

François DUBOS souhaite ensuite aborder les effets locaux de la LGV sur différents aspects, dont certains ont déjà été évoqués : transports (intermodalité et transports collectifs), aménagement et équipement (quartiers de gares, au-delà de la grande vitesse, grands équipements, prospective et planification). Sont également concernés les thématiques du tourisme (tourisme urbain, birésidentialité et résidences secondaires, tourisme d'affaires), du développement économique (recherche-développement, enseignement supérieur, implantation de nouvelles entreprises) et de la gouvernance (coopération entre les territoires). Il interroge donc les participants sur l'existence éventuelle de réflexions ou projets sur ces dimensions.

La Communauté d'Agglomération de Brive indique qu'elle s'est engagée, outre le PDU, dans un plan de circulation urbaine avec renouvellement de la signalétique ainsi que dans un plan de restructuration foncière et immobilière, notamment sur le quartier de la gare, à travers la mise à disposition de la Caserne Brune. Cette réflexion portera également sur la ligne ferroviaire qui coupe la ville et ne comporte que quelques points de passage saturés ainsi que sur l'arrivée des transports en commun dans la partie Sud de la gare, aujourd'hui surchargée. Or, si la problématique du contournement nord devrait être résolue, celle du sud n'est encore qu'un coup de stylo sur une carte.

La Ville de Limoges indique, de son côté, que les réflexions sont menées avec notamment la volonté de réaménager le quartier de la gare de manière globale. L'objectif est de réfléchir notamment à la réalisation d'un centre d'affaires... Il est également question de renouvellement de l'habitat rue Aristide Briand, avec des projets importants à envisager, sur un périmètre qui pourrait être large et intégré au centre multimodal. De plus, l'entrée de ville est à proximité et les connexions avec les échangeurs autoroutiers sont à réfléchir, tout comme l'accès des transports urbains à la gare. La question des parkings devra également être intégrée. Des visites de centres d'affaires situés à proximité de gares accueillant le TGV et la GVF devraient être prochainement organisées par des délégations limougeaudes à Angers, au Mans et à Metz... La ville de Limoges souhaite engager un concours d'urbanisme à l'échelle du quartier de gare.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, apporte des informations sur la création d'un pôle multimodal en aménageant une zone de 4 ha qui jouxte la gare et qui est aujourd'hui propriété de la SNCF. Des rencontres ont eu lieu avec la SNCF, à qui la question est aujourd'hui posée de savoir si elle souhaite développer cette zone ou la vendre. La Ville serait alors acquéreur pour une zone d'activités à caractère commercial et tertiaire. Le PDU est par ailleurs en cours d'élaboration, prévoyant notamment le renforcement des fréquences TER. Enfin, un arrêt supplémentaire à proximité d'un centre d'affaires serait à l'étude pour lequel deux opérateurs devraient venir présenter leurs dispositifs.

La SNCF indique que des démarches sont en cours à Brive et à Limoges, dans le cadre desquelles la SNCF fait, en partenariat avec RFF, l'inventaire de son patrimoine ferroviaire en termes de biens et d'emprises. Ce sont ces

états des lieux des emprises qui peuvent ensuite être pris en considération dans le cadre des réflexions sur les pôles d'échanges intermodaux et les accès des gares.

Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne indique que la ville de Limoges est engagée dans plusieurs opérations de rénovation et de valorisation du centre historique : quartier de la Cité, musée municipal, musée national Adrien-Dubouché, valorisation de l'accueil dans les manufactures de porcelaine et du tourisme d'entreprises. Ce sont des éléments importants de développement touristique. Cela permettra de développer des circuits nouveaux. La ville est également engagée dans de grands événements, comme notamment la fête du livre francophone et un projet d'exposition internationale liée à la porcelaine, concernant 9 villes porcelainières dont certaines villes asiatiques.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, informe que Périgueux a la volonté d'accueillir des congrès. La ville dispose notamment d'une capacité d'accueil hôtelière et de salles (dont une de 6 000 places situées à la périphérie immédiate de la ville de Périgueux). Deux activités sont notamment à développer : le Salon International du Livre Gourmand et le Festival Mimesque (en lien avec l'association les Enfants du Mime Marceau, prémisses de la Maison Nationale du Mime, installée à Périgueux). Sur ces sujets également, plus la desserte sera rapide, mieux ce sera. La volonté est de mettre Périgueux à 3h00 de Paris, même si le TGV n'arrive pas à grande vitesse à Périgueux.

La Communauté d'Agglomération de Brive précise qu'elle n'a pas attendu la LGV pour développer les sites touristiques, mais que celle-ci ne peut que contribuer à leur développement. Il en est ainsi de la Foire du Livre, du Festival de la Vézère et conjointement avec Tulle, de l'amélioration du tourisme et de la birésidentialité. Par contre, un secteur à développer est clairement celui du tourisme d'affaires, de manière à contribuer à l'implantation d'entreprises et à l'amélioration des relations entre maisons-mères et filiales.

La CCI de Limoges indique qu'un travail est en cours concernant l'amélioration de la qualité de l'hébergement sur Limoges ainsi que sur celle de l'offre de restauration (installation de grands chefs), tant il est vrai que des chefs de renom peuvent contribuer à l'attractivité d'un territoire. Par ailleurs, le Limousin voit venir des personnes étrangères à la région pour découvrir les entreprises locales. L'effort va donc se poursuivre, en particulier pour renforcer l'attractivité pour les courts séjours. Bien entendu, le secteur de la porcelaine constitue un des fers de lance de cette politique.

Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne précise que certains acteurs ont été aidés par la Ville, comme les musées attenants aux entreprises porcelainières, qui entrent parfaitement dans un parcours touristique et qui démontrent un savoir et un savoir-faire.

La CCI de Dordogne ajoute qu'elle a mené une enquête montrant que sur les 100 plus importantes entreprises de Dordogne, 40 ont leur siège social en dehors du département. Elles sont donc susceptibles de délocaliser un jour, ce qui ne se fera peut-être plus si un transport rapide est mis en place.

François DUBOS relance le débat sur la question des coordinations entre territoires pour valoriser le bassin Périgord-Quercy et le rôle de porte d'entrée de Brive.

Le Conseil Général de la Dordogne indique que le tourisme rural reste un fer de lance et sera relayé dans les années qui viennent, avec notamment l'opération Lascaux 3. Certains soucis sont en passe d'être réglés, qui

permettront de mettre en avant le patrimoine de la vallée de la Vézère, avec le soutien du Conseil général de Dordogne. La création d'un bâtiment pour l'Office de Tourisme est prévue à Terrasson, une liaison routière, et éventuellement ferroviaire, étant susceptible de soutenir ce tourisme.

Le Conseil général de Corrèze précise que le tourisme n'est pas directement son domaine d'intervention, mais qu'une révision du schéma départemental du tourisme est en cours.

La Région Limousin informe qu'elle met aujourd'hui la dernière touche à son SRADT (schéma régional d'aménagement et du développement du territoire), dont un des éléments forts est le SRIT (schéma régional des infrastructures et des transports), qui participera à l'argumentation finale en faveur de la LGV. Sur le plan des implantations d'entreprises, elle réaffirme que les pôles de compétitivité de Limoges et Brive sont des éléments forts.

Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne informe, sur cette question, des pôles de compétitivité, de l'ouverture d'ici 1 an du Centre européen de la Céramique, dont le pôle aura favorisé l'émergence. Il s'agira du seul centre de ce type en Europe, et il permettra le développement de grands réseaux indispensables à l'échelle européenne. Sur ce point, les choses ont avancé rapidement depuis 2005-2006. Elle réitère l'importance pour Limoges, à la lumière de projets de cette nature, d'être à moins de 3h00 de Paris et de rejoindre les grandes infrastructures de l'Europe du Nord et du Sud, élément vital pour le développement de ces pôles.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, partage cette approche mais souhaite mentionner une difficulté majeure de son territoire en matière de développement économique : lorsque des hommes d'affaires demandent, de Paris, comment aller à Périgueux ou à Limoges, ils constatent la difficulté de rejoindre ces territoires. Aussi, si Limoges est à 2h00 de Paris, et Périgueux à 3h00, cela changera la vision de ces petites villes qui ont la volonté de se développer mais qui ne sont pas situées sur les grands axes ; Dans le cas contraire, le risque est de voir disparaître certaines entreprises.

L'Association ALTRO ajoute que la LGV est également, au-delà de la vitesse, une question de standing. Elle revêt une importance psychologique pour une certaine clientèle. C'est là une dimension à ne pas oublier.

La CCI de Limoges rappelle qu'en terme de marketing territorial, les entreprises recherchent des territoires disposant de liaisons routières, autoroutières, ferroviaires et aériennes. C'est aujourd'hui un problème d'image lorsque l'on veut vendre nos régions, et la LGV va aider sur ce plan. Elle permettra également de conforter les entreprises qui sont déjà là, et qui souffrent notamment de problèmes de recrutement. Sur le plan de l'enseignement supérieur, elle mentionne la création de l'IAE et du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) du Centre-Ouest qui regroupe des établissements d'enseignement supérieur dépendant des universités de Poitiers, Limoges et La Rochelle. .

La Communauté d'Agglomération de Brive précise que la question du développement économique est bien évidemment au cœur de ses préoccupations, en particulier avec le projet Elopsys.

La CCI du Pays de Brive rappelle que la LGV est une infrastructure de première importance. Le territoire est un véritable bassin de vie, et un bassin d'emploi à desservir, qui permettra d'être relié au reste de l'économie mondiale.

La **CCI de Limoges** informe de l'existence d'un projet de pépinière sur l'électronique sur la Communauté d'Agglomération de Brive, qui viendra en complément d'Elopsys.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, indique que le pôle international de la préhistoire est bien évidemment un pôle d'attractivité important. Il ajoute que le pôle universitaire de Périgueux concerne 2 000 étudiants, avec une forte activité touristique. C'est sur ces bases que la ville, avec la Communauté d'Agglomération de Périgueux, envisage la création d'une pépinière d'entreprises sur le thème des goûts et saveurs ainsi que sur l'ingénierie touristique. Mais là encore, lorsque les étudiants souhaitent venir à Périgueux, ils sont confrontés à une problématique d'accès qui est un frein au développement.

La Ville de Limoges précise que, sur le plan du marketing territorial, la grande vitesse est un élément incontournable mais que ce n'était pas un élément mis en avant jusque-là, ce qui entraînait une perception d'enclavement du territoire. Cette question était de plus en plus gênante chaque année. Aujourd'hui, une réponse apparaît, avec un horizon de mise en service et le marketing territorial redevient convaincant. Les deux sont donc liés : il ne peut y avoir de stratégie de désenclavement s'il n'y a pas de LGV. C'est un argument incontournable car inscrit dans la tête de tout le monde.

La CCI du Pays de Brive indique qu'au 31 décembre 2007, 9 000 entreprises étaient inscrites, soit une augmentation de 11,3 % en 5 ans, le nombre d'emplois étant lui de 55 000, soit une progression de 6,7 % en 5 ans. La Corrèze a créé 3 400 emplois. Certaines filières sont particulièrement présentes, comme les équipements électriques et électroniques, l'agroalimentaire, le bois, la logistique et l'agro-alimentaire... qui ont notamment bénéficié de la convergence de certaines infrastructures, notamment l'A 89. Cet essor économique reste toutefois à accompagner impérativement avec la LGV.

L'association ALTRO demande à ce que l'on considère également un autre aspect de la LGV, qui est celui du fret à haute valeur ajoutée : il prend aussi l'exemple des TGV La Poste sur la ligne Sud-Est. Le fret contribue à un meilleur et plus rapide retour sur investissement. Pour certains flux entre entreprises, des réponses peuvent être apportées par des convois à grande vitesse, qui permettent de bénéficier de liaisons sûres, rapides, au service des entreprises.

Concernant la gouvernance et les réseaux de villes, **Madame le 1^{er} adjoint au maire de Limoges, députée de Haute-Vienne** indique que l'on peut envisager un renforcement du réseau de villes actuel. Dans ce cadre, il ne faut pas qu'une ville chapeaute les autres mais qu'elles établissent des liens équitables permettant de développer des correspondances et des équipements nouveaux. Si une ville monopolise l'attractivité, cela ne fonctionnera pas. Il faut des villes fortes à côté. Aujourd'hui, les villes de Brive, Tulle, Guéret, Limoges, en s'appuyant sur Périgueux, peuvent trouver d'autres modes de gouvernance territoriale. Ces villes sont complémentaires et il faut appuyer la gouvernance sur cette complémentarité, qui doit être au cœur d'un développement du Grand Centre Ouest de la France.

La Communauté d'Agglomération de Brive déclare partager ces propos mais précise que, si Brive revendique son appartenance au Limousin, elle est située à l'extrémité de la région et que la gouvernance doit également se faire avec des communes et des départements voisins. Il faut mettre en place des coopérations dans cette perspective, comme c'est le cas pour le parc d'entreprises autour de l'aéroport. Elle milite donc pour que la gouvernance trouve des prolongements au-delà de la région.

Monsieur le maire de Périgueux, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine, 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Périgourdine, souhaite répondre à la Ville de Limoges, dont il perçoit bien la main tendue sur la question du réseau de villes. Néanmoins, la situation de Périgueux est relativement inconfortable : la ville est un des «ailliers» de l'Aquitaine, loin des grands axes (excepté de l'A 89), dans une région comportant deux grandes métropoles : Bordeaux et Pau, qui sont loin de Limoges (tant par la route que par le train). Cette main tendue chaleureuse est une opportunité historique et il se gardera bien de lui tourner le dos. Il entrevoit effectivement une synergie possible entre Périgueux, Brive et Limoges, même si Périgueux n'abandonne évidemment pas l'Aquitaine.

La Communauté d'Agglomération de Brive précise que la coopération Brive-Tulle date d'un certain temps et ne demande qu'à se renforcer à travers le réseau ferroviaire (la ligne sera d'ailleurs rénovée à l'horizon de juin 2009) et la mise en place de liaisons cadencées par la Région. Elle rappelle également la création de la halte de Malemort et la mise en place progressive de transports urbains.

La Communauté d'Agglomération de Brive indique qu'une étude vient d'être lancée conjointement avec la Communauté de communes de Tulle. Cette étude recouvre deux dimensions : l'intermodalité entre les deux territoires avec la mise en place d'une billettique intégrée ; la détermination d'une stratégie de valorisation commune du TGV dans le cadre du projet LGV Poitiers-Limoges.

La DRE Limousin constate, en conclusion de la réunion, que les acteurs locaux ont largement intégré l'arrivée de la LGV : mise en place de PDU, etc. L'impression qui ressort de ces échanges est donc très positive. Les acteurs sont en marche et prêts à collaborer entre des régions différentes (constat partagé par la DRE Poitou-Charentes).

L'association ALTRO rappelle on constat sur l'arrivée du TGV à Lille en constatant comment les acteurs locaux ont fait en sorte que ce projet ait des conséquences positives pour tout le Nord-Pas de Calais : TERGV, métro, etc. Cela illustre les deux conceptions possibles de ce que peut être une métropole : soit un phare « pillard » qui conserve tout pour elle et même dépouille les villes voisines, soit, comme à Lyon puis à Lille un phare qui attire et redistribue. Le projet doit permettre cette réflexion sur le rôle d'une métropole et sur les places respectives de l'attraction et de la redistribution.

Jean-Marc POUZOLS conclut la réunion en précisant que la prochaine réunion, le 10 mars, sera une séance plénière prévue l'après-midi et qui comportera une dimension « Aménagement du Territoire ». Cette réunion du 10 mars aura lieu à Limoges – et non à Poitiers comme prévu initialement – compte tenu de contraintes d'organisation.

Il remercie les participants de leur présence avant de clore la réunion.

Fin de l'atelier : 11h50